

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISÈRE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 11 + 1

Séance du 18 décembre 2023

Date d'affichage :

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — FRANCHELLIN Jean-Claude — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : PELERIN Yves — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba — PARISSE Thomas

Procuration(s) : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 081

OBJET : BALMEAUBUS – MODIFICATION DES HORAIRES ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame Stéphanie TAVERNESE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires, informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les horaires de passage du Balmeaubus le matin afin de garantir une arrivée aux écoles avant la fermeture des portes.

Cette modification implique aussi une modification du Règlement Intérieur voté par la délibération n°2023 046 du 24 juin 2023 et modifié par la délibération n°2023 058 du 18 septembre 2023.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

	Matin	Soir
Ecole des Mûriers <i>Départ</i>		16h30
Ecole de Vertrieu		16h40
Cachenuit <i>Le long de la RD65</i>	8h05	16h50
La Brosse <i>Face au local de l'association 'Fontaines de La Brosse'</i>	8h10	16h55
Camping Beauséjour	8h12	16h57
Travers <i>Place de la fontaine</i>	8h15	17h00
Ecole des Mûriers <i>Correspondance pour l'école de Vertrieu</i>	8h20	

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur du Balmeabus tel que présenté et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à cette délibération.

Pour : 11+1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

